

Rater 2 premières semaines de cours

Par Sabrume, le 15/08/2014 à 11:49

Bonjour à tous,

Je suis censée rentrer en septembre à l'UNESTRA (le 1er septembre) en première année de licence AES?

Seulement à cause de gros soucis personnels, je ne pourrais malheureusement pas faire ma rentrée à la date prévu mais seulement à partir du 15 septembre.

Est-ce si grave ?

Dois-je envisager de laisser tomber pour cette année ?

Administrativement, cela ne poserait-il pas de problèmes pour mon inscription ?

Merci [smile3]

Par Clément Passe-Partout, le 15/08/2014 à 14:04

Même si je ne connais pas ta fac, je dirais qu'en principe c'est pas catastrophique.

C'est sûr que dans l'idéal, c'est à éviter, mais si tu n'as pas le choix, ça serait dommage de laisser tomber pour cette année parce que tu rates les deux premières semaines.

Déjà, renseigne toi sur quand commence tes TD. C'est l'essentiel pour toi. J'imagine qu'en AES vous avez des TD, donc, faut mieux que tu saches si ils commencent dès le début ou non.

Après, tu peux essayer d'ors et déjà de voir pour te débrouiller pour t'assurer d'avoir les cours que tu vas rater.

Donc, renseigne-toi sur ce point.

Et administrativement, je ne vois, en principe, aucun problème. A ma connaissance, et c'est, je pense, le même fonctionnement pour toutes les facs, l'inscription ne dépend que de l'envoi de papier, pas de ta présence aux cours.

Après, bien sûr que les absences peuvent être préjudiciables si cours obligatoires tu rates.

Voilà, j'espère être clair. Mais le mieux, c'est quand même, par précaution, de te renseigner auprès d'étudiants de l'UNESTRA.

Je ne connais pas cette fac, donc ce que je te dis là, c'est basé sur ce que je connais de ma fac (en principe, les facs fonctionnent de la même façon, sauf exceptions, donc, renseigne toi tout de même).

Par **Sabrume**, le **15/08/2014 à 14:30**

Merci pour ta réponse, oui je vais essayer d'avoir l'administration au téléphone je pense histoire d'avoir un peu plus d'infos.

En parlant des TD, je viens de voir ça sur le site de l'UNESTRA, et je m'interroge :
http://droit.unistra.fr/uploads/media/IP_2014-2015.pdf

Par **Clément Passe-Partout**, le **15/08/2014 à 14:49**

Qu'est ce qui te pose problème ?

Ce qu'est une inscription pédagogique ?

Pour faire simple, tu as deux types d'inscription à la fac : l'inscription administrative, et l'inscription pédagogique.

L'inscription administrative c'est ce qui te permet d'être inscrit en tant qu'étudiant/étudiante. Bref, d'avoir le statut d'étudiant.

L'inscription pédagogique est elle différente, ce n'est pas la même optique.

C'est lors de cette inscription pédagogique que tu choisis les matières de tes différents semestres, aussi bien les CM à option, que les matières à TD.

C'est indispensable d'effectuer cette inscription pédagogique, puisque cette inscription, vaut inscription aux examens.

En gros, si tu oublies d'être inscrit pédagogiquement, tu n'es pas inscrit aux examens, donc, tu n'apparaîtras pas sur les listes d'émargement. C'est donc vraiment important.

Après, pour les TD, ça varient en fonction des facs, donc, si tu as davantage de questions, vois ça avec l'UNESTRA ;)

En l'espèce, dans ce document, tu as donc le lieu et les horaires pour effectuer cette inscription pédagogique.

J'espère avoir été clair ?

Par **Sabrume**, le **15/08/2014 à 15:21**

J'ai déjà effectué l'inscription administrative le mois dernier, enfin je dois encore envoyer les pièces demandées.

Le soucis, c'est qu'actuellement je vis à Marseille, donc je ne pourrais pas faire mon inscription pédagogique avant le 15 septembre... Et c'est là que je me demande s'il n'y aura aucun soucis.

Par **Clément Passe-Partout**, le **15/08/2014 à 15:34**

Alors là, je n'en ai aucune idée.

Contacte ta fac pour leur expliquer ta situation. Je pense que c'est ce qu'il y'a de mieux à faire.

Par **Sabrume**, le **15/08/2014 à 15:42**

Oui c'est ce que je vais faire...

Ceci dit merci beaucoup pour ton aide :)